

REGLES DE VIE A L'INTERNAT

L'équipe d'encadrement de l'internat souhaite offrir à ses élèves un cadre propice à leur réussite scolaire et à leur épanouissement personnel.

Elle a pleinement conscience de ses responsabilités éducatives et compte sur les parents pour appuyer et renforcer les principes de vie énoncés dans ce règlement.

Pour tout point non-explicite on se réfèrera toujours aux décisions du chef d'établissement.

Chaque niveau de classe est encadré par un surveillant-référent qui assure le bon déroulement des temps de l'internat.

16h-17h05 : Etude surveillée au lycée (en fonction de la fin des cours)

16h10-17h30 : Goûter-récréation

17h05-17h40 : récréation pour le lycée

(sortie possible uniquement sur autorisation des parents)

17h30-19h : Etude surveillée pour le collège.

17h45-19h : Etude surveillée pour le lycée.

19h-19h30 : Dîner.

Pour que ce moment soit partagé, casques et écouteurs resteront rangés.

Les élèves restent à table jusqu'au regroupement avec leur surveillant.

19h30-20h : Temps de pause à l'internat.

20h-21h : Etude surveillée collège et secondes

20h-21h30 : Etude surveillée premières et terminales

21h30 : Coucher des 6^e/5^e

21h45 : Coucher des 4^e/3^e

22h : Coucher des 2^{des}

22h30 : Coucher des 1^{ères}/Terminales

Pour la nuit, les portables seront remis au surveillant avant le coucher.

6h45-7h30 : réveil, rangement des chambres. Les élèves ne quittent l'internat qu'après contrôle des chambres et des tenues vestimentaires.

7h30-7h50 : petit-déjeuner obligatoire.

7h55 : début des cours.

L'accès à l'internat n'est autorisé que de 19h30 à 7h45.

Chaque interne dispose d'un casier individuel pour ses affaires (cadenas fourni).

Chaque semaine, une soirée-détente par niveau est prévue après le dîner.

Les interlocuteurs privilégiés sont les surveillants et les délégués des internes.

Toute sortie ou activité extérieure à l'établissement est soumise à une demande écrite des parents, indiquant lieux de destination, horaires de départ, de retour et à l'approbation du responsable de l'internat.

Départ :

Les internes quittent l'Institution le vendredi soir après les cours.

Tout départ anticipé doit faire l'objet d'un mail adressé à la responsable de l'internat 24h à l'avance, précisant motif et modalités et avec l'accord du responsable.

Mail : x.machu@saint-alyre.net

Retour du dimanche soir :

L'arrivée du dimanche soir, entre 19h30 et 21h30 nécessite un engagement des familles sur l'année conformément aux documents d'inscription et de contribution.

A titre exceptionnel, les élèves pourront être accueillis le dimanche soir à condition que les familles le signalent avant le vendredi midi à la responsable de l'internat. La nuitée sera alors facturée 22€50

Aucun élève ne sera accepté s'il n'est auparavant inscrit.

Absences et/ou retards doivent être impérativement signalés auprès de l'accueil au 04.73.31.70.30 le dimanche soir entre 19h30 et 21h30.

La prise en charge des élèves se fait à leur arrivée **à l'accueil**, où ils émargent la feuille de présence. Une fois entrés dans l'établissement, les élèves ne sont plus autorisés à ressortir. Le repas n'étant pas fourni, il est conseillé de dîner avant d'arriver à l'internat.

Il est toutefois possible de venir déposer sa valise puis de sortir dîner à l'extérieur, **uniquement avec l'autorisation écrite des parents** (cf feuille jointe)

Tout élève franchissant la porte de l'établissement n'est plus autorisé à sortir.

Sorties du mercredi :

Les collégiens peuvent quitter l'établissement uniquement accompagnés de leur représentant légal, qui devra signer la feuille de sortie à l'accueil.

Les lycéens, sur autorisation écrite des parents, peuvent sortir dès la fin des cours. Le repas sera tout de même facturé. **Important** : les internes doivent signaler sur la feuille de sortie leur présence éventuelle au déjeuner.

Retour impératif pour l'heure de reprise de l'étude à 16h55.

Les élèves qui restent à l'internat le mercredi après-midi peuvent participer aux activités sportives proposées par l'AS de Saint-Alyre (40€ par activité ou 150€ le pass découverte). Pour ceux qui ne participent à aucune activité, un programme spécifique sera proposé (culturel, sportif, soutien scolaire, ateliers...)

Un respect rigoureux des horaires de départ et de retour est exigé.

Chambre :

Trousseau : protège-matelas plastifié

: Oreiller et taie

: Couette et housse de couette, draps (lit 190x90)

: Tapis de sortie de douche

: Peignoir, chaussons

: Panier-douche en plastique à suspendre

: Trousse de toilette

: Linge personnel (conforme au règlement intérieur)

: Pyjama et robe de chambre exigés

- Le matin les chambres doivent être dans un état impeccable : lits faits, salle de bain et bureau rangés, chambre aérée. Rien au sol.
- Les appareils à résistance électrique type radiateur, bouilloire, cafetière ne sont pas autorisés. L'utilisation d'écrans est interdite après extinction des feux.
- Les animaux sont interdits.
- La nourriture en dehors de bouteilles d'eau et de gâteaux secs ne sont pas autorisés.
- Toute dégradation sera déduite de la caution de 100€ demandée en début d'année.
- La possession d'objets dangereux par nature ou par destination, le tabac, briquets, allumettes, les stupéfiants et l'alcool sont proscrits à l'internat.
- L'établissement met à la disposition de chaque interne un placard fermant à clé dans sa chambre. **Il est cependant fortement déconseillé d'apporter des objets de valeur ainsi que d'importantes sommes d'argent. En cas de perte ou de vol l'établissement ne saura être tenu responsable.**

Hygiène :

- La douche quotidienne est obligatoire.
- Les internes doivent maintenir la propreté des douches et des sanitaires.
- Les housses de couettes et draps doivent être changés au moins tous les 15 jours,
- l'ensemble du linge de lit emporté pour les vacances.

Santé :

- Les traitements médicaux sont à remettre à l'infirmerie (pas d'automédication).

Correspondants :

- Il est demandé aux familles de communiquer à l'établissement les coordonnées d'un correspondant local, majeur, habitant dans un rayon de 25km autour de l'établissement, s'engageant à prendre en charge l'élève interne à la place de la famille en cas d'absence de celle-ci.

**Document à remettre au responsable de l'internat
dès le jour de la rentrée**

- **J'inscris mon enfant à l'internat les dimanches soirs** **OUI** **NON**
(Contribution supplémentaire de 220 € à l'année)
- **Coordonnées du correspondant sur l'agglomération clermontoise :**
NOM :
Prénom :
Adresse :
Téléphone fixe :
Téléphone portable :
- **J'autorise mon enfant à participer aux sorties organisées dans le cadre de l'internat pendant l'année scolaire** **OUI** **NON**

LYCEENS UNIQUEMENT

- J'autorise mon fils/ma fille :
- A sortir seul(e) le mercredi après-midi, sous l'entière responsabilité des parents, dès la fin des cours jusqu'à 17h : **OUI** **NON**
- Le mercredi soir, à dormir à son domicile ou chez un correspondant et rentrer le jeudi matin : **OUI** **NON**
- A sortir, exceptionnellement dans la semaine sur le temps d'internat, avec l'accord explicite du responsable d'internat : **OUI** **NON**
- A pratiquer une activité extérieure à l'établissement **OUI** **NON**
(Si oui, préciser la nature de l'activité, son lieu et horaires)

.....
.....

Je(nous) soussigné(s) M.Mme

Parent(s), tuteur(s) de l'élève

En classe de

Atteste avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les termes.

A

Le**2021**

Signature de l'élève

Signature du ou des responsables légaux